



histoire et PATRIMOINE  
DE hillion

*Bulletin n°3—Février 2017*



vue générale selon témoignage F. Boulaire

*Abri douanier de Saint-Guimond*

## Sommaire :

- 3 Editorial

Vie de l'association

- 4 Informations diverses de l'association
- 6 Visite au Ce.RAA
- 7 Visite au site de Langrolay
- 8 Défrichage à la Fontaine Tua
- 9 Fouilles avec le Ce.RAA à Hillion

Recherches historiques

- 10 Les cahiers de doléances en avril 1789
- 12 1892— La tentative de scission de Saint-René
- 14 La Corderie, une ancienne caquinerie
- 16 Les Salines de Hillion (J-H. Clément)
- 19 La verrière de Steinheil

Mémoires contemporaines

- 20 Les roches à mulets (F.Boulaire)
- 22 Upton Hellions
- 23 Photo de classe de 1946

Information

- 24 Souscription



[Page de couverture](#)

[Réfection de l'abri douanier après la journée citoyenne de mai 2016](#)

## Crédits et participations

Nous remercions particulièrement

**François Boulaire**

**Jacques-Henri Clément**

pour leurs articles documentés

**Jean-Marc Even**

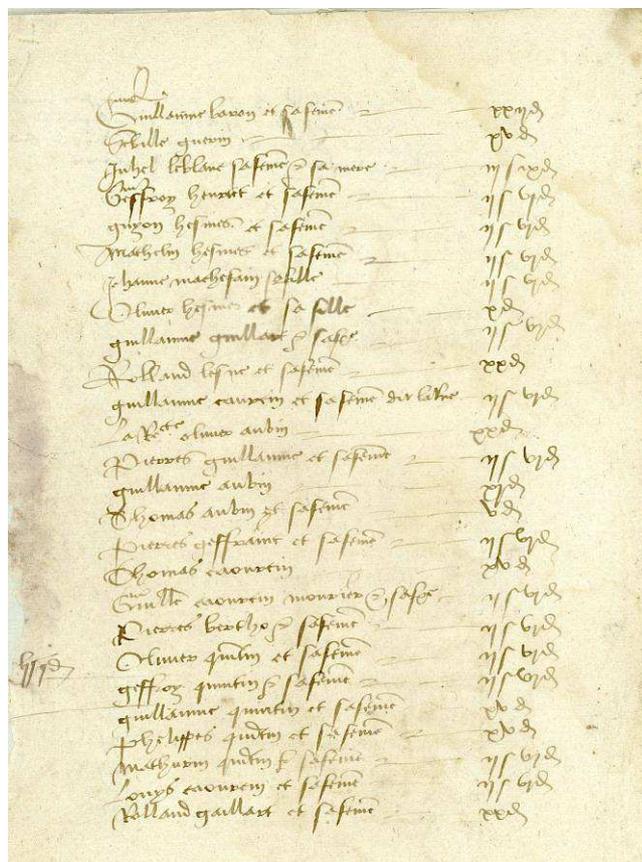
**Catherine Bizien- Jaglin et l'équipe du Ce.RAA**

**Bastien Simier de l'INRAP**

pour leur accueil chaleureux

Et tous les adhérents de HPH qui ont contribué

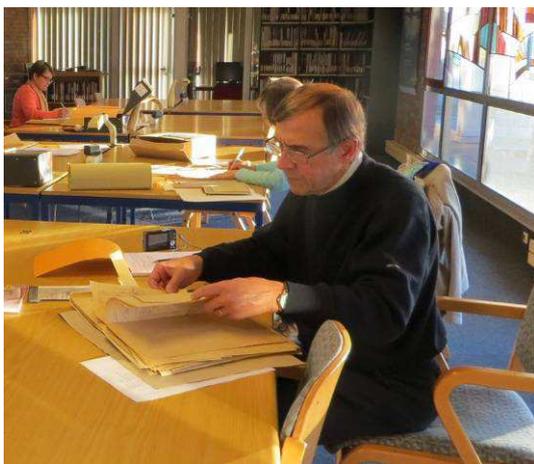
à l'élaboration de ce bulletin.



Extrait des comptes de fabrique de la paroisse de Hillion, 1495

AD22, série 20G124

# Editorial



Les sujets de recherches sont multiples, les participations à diverses manifestations sont de plus en plus nombreuses en raison de sollicitations par la commune ou des associations. Ils témoignent de la vitalité de notre association qui, pourtant, n'a pas encore trois ans !

L'un de nos objectifs est de diffuser au plus grand nombre les résultats de nos recherches, les témoignages recueillis auprès des anciens, d'informer sur nos activités extérieures, notamment les visites guidées et les expositions.

La quantité de documents produits et d'actions exercées ne peut plus être contenue dans un unique bulletin de liaison annuel, diffusé en septembre, comme cela fut le cas lors des deux premières années. Il est apparu indispensable de publier au moins un autre bulletin en cours d'année. Peut-être plus dans le futur.

La mise en forme du bulletin a également été revue pour plus de clarté. Outre la page de couverture illustrant une action marquante, le bulletin est restructuré en trois parties consacrées :

- aux activités de l'association
- aux recherches récentes
- aux témoignages collectés.

Nous avons conservé le mode de présentation faisant la part belle aux illustrations, de façon à rendre attrayant les articles et à susciter la curiosité dans des domaines variés, reflétant la grande richesse de l'histoire et du patrimoine de la commune de Hillion.

Nous sommes certains qu'il y a encore beaucoup de documents à collecter, de témoignages à recueillir, de découvertes à faire, et nous invitons tous ceux qui peuvent apporter leur concours, à contacter l'association, ne serait-ce que pour faire part de souhaits ou de commentaires.

Bonne lecture !

Alain Lafrogne



## Folies en Baie

pauses activités ( la même qui servit au forum des associations un mois après).

Beaucoup de personnes sont passés sur le stand et nous avons pu récolter de précieuses

informations de gens désireux de nous faire découvrir leurs demeures ou partager des documents et photos.

Comme pour la journée du patrimoine, des visites gui-

dées de l'église St Jean Baptiste étaient organisées, avec l'indémontable montée en haut de la tour. Plus de 200 personnes ont profité de cette animation.

Première participation cet été à la fête de la moule à Hillion, désormais dénommée « Folies en Baie ». En compagnie de Pierre Hillion qui y vendait son livre « Bretons de la bataille d'Hastings », nous y avons installé une exposition reprenant nos princi-



L'expo à l'EHPAD

## Ateliers Mémoire

Suite à notre exposition de juin 2016 « Il était une fois, le cidre, la galette et le beurre », pendant laquelle nous avons pu bénéficier du savoir-faire de Fernand Cabaret dans la fabrication du beurre, en lien avec la mairie, nous avons continué des sortes d'ateliers-mémoire auprès des résidents de l'EHPAD et du

foyer-logement.

Ces ateliers- mémoire animés par Fernand et Marie-Thérèse Macé ont été l'occasion d'échanges intéressants sur les souvenirs de chacun

sur ces trois thèmes.

Les panneaux de l'expo sont toujours à disposition.



LE PENTHIÈVRE  
JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016  
www.lepenthièvre.fr 11

**HILLION**  
UN PATRIMOINE CITOYEN

HILLION. L'association Histoire et Patrimoine propose des visites commentées du bourg.

- 1. Visites du bourg**  
Samedi 17 et dimanche 18 septembre à 14h30 et 16h, départ square Ernest Gaillard, association Histoire et patrimoine.
- 2. L'église et son clocher**  
Visites samedi et dimanche de 14h30 à 18h, rendez-vous sur le parvis de l'église.
- 3. Viaduc des Ponts Neufs**  
Dimanche à 14 h 30, 15h30 et 16 h 30, l'association Harel de la Noé propose une découverte du viaduc.
- 4. Circuits « au fil de l'eau »**  
La municipalité profite de cet événement pour inaugurer les circuits « au fil de l'eau » issus de la rénovation du petit patrimoine. Les visiteurs pourront découvrir des circuits fléchés et aménagés avec des panneaux d'interprétation.
- 5. Une exposition**  
Pour illustrer le thème « patrimoine et citoyenneté », une exposition retrace la rénovation du petit patrimoine par des bénévoles. Celle-ci est visible de 14h à 18h samedi et dimanche square Ernest Gaillard, près du Colombier.

## Journée du Patrimoine

Comme désormais chaque année, l'association Histoire et Patrimoine de Hillion anime la journée dédiée de septembre avec des circuits autour du bourg de Hillion et des visites de l'église St Jean Baptiste..

Cette année, c'est plus de 6 groupes qui se sont succédés pendant cette journée dans les deux ateliers.

Les circuits autour du petit patrimoine réalisés conjointement avec la Mairie ont permis un complément appréciable pour ceux qui voulaient en plus faire un bout de chemin.

L'an prochain, ce

sera le patrimoine de Saint-René qui sera mis à l'honneur lors de la journée du Patrimoine.



## Assemblée générale de l'association

L'Assemblée Générale de HPH s'est réunie le 7 octobre 2016 pour sa troisième année d'existence. Nous avons fait la présentation des activités lancées depuis le début de notre activité et mises en œuvre particulièrement lors de cette année. Recherches sur documents et sur internet, mais aussi aux archives. Activités de terrain (visites, travail sur l'abri douanier, fouilles avec le Ce.RAA, etc.). Présence à de nombreuses manifestations (fête de la moule, journée Patrimoine, ateliers-mémoire, etc.). Mise en place du site Internet (voir dernière page)



Le Président Alain Lafrogne a rappelé l'urgence pour tous les adhérents de participer à l'élaboration (et la vérification) des 750 fiches « patrimoine » prévues pour alimenter le site internet. Déjà une centaine sont en ligne, plus de 500 sont rédigées, mais sont à compléter ou à amender.

Le Trésorier Ludovic Déron fait ensuite le bilan financier qui laisse un solde négatif de 306 euros (investissements dans le matériel informatique, panneaux pour l'expo de juin) pour l'exercice en cours, mais dégage un solde positif sur le bilan.

Patrick Chanot, jusqu'alors Secrétaire-Adjoint devient Vice-Président.

Ludovic fait aussi le point sur l'avancée des travaux sur Hillion et la Grande Guerre qui sera notre thème majeur pour 2018.



## Travail aux archives départementales

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR  
 DES PUPILLES DE LA NATION  
 LISTE  
 des Pupilles de la Nation résidant actuellement dans la Commune de Hillion

N°	COGNOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	OCCUPATION
1	Calvez	Marie	1. 2. 1918. Hillion	16. 8. 1919
2	Boumont	Marie	1. 8. 1915	d
3	d	Jeanne	1. 10. 1911	d
4	d	Françoise	22. 10. 1908	d
5	Douril	Renald	19. 11. 1910	d
6	d	Renée	9. 9. 1909	d
7	Schraet	Marie	26. 10. 1910	d
8	Sampson	Allice	8. 8. 1910	19. 8. 1910
9	Delance	Lucie	8. 10. 1910	10. 8. 1910
10	d	Lucie	23. 11. 1911	d
11	Delance	Lucie	12. 11. 1910	d
12	Toussier	Renée	4. 12. 1908	d
13	Guennon	Lucie	27. 3. 1910	26. 8. 1919
14	Guennard	Marie	22. 2. 1915	10. 8. 1919
15	d	Jean	3. 8. 1910	d
16	Guennard	Auguste	10. 8. 1910	30. 8. 1910
17	Blouard	Lucie	28. 2. 1915	26. 10. 1919
18	d	Simone	27. 7. 1908	d
19	d	Jean	26. 8. 1910	d
20	d	Renée	26. 10. 1910	d
21	Blouard	Lucie	10. 9. 1908	10. 8. 1919
22	d	Marie	10. 10. 1910	d
23	Boisguille	Françoise	22. 10. 1910	21. 8. 1919
24	d	Allice	26. 1. 1910	d
25	d	Jeanne	22. 2. 1915	d
26	Boisguille	Lucie	17. 11. 1910	30. 8. 1910

Pupilles de la nation Hillion, 1ère page

Pour rechercher un maximum d'informations sur le thème « Hillion et la Grande Guerre, nous avons organisé une séance collective aux archives départementales des Côtes-d'Armor.

Chacun s'est pris un thème (conditions de vie de la population, prisonniers de guerre, pupilles de la nation, etc...)

Une ambiance studieuse pour cette recherche en groupe.



## Visite au Ce.RAAA de Saint-Malo



Ossements période gallo-romaine

Le Ce.R.A.A., créé en 1967 comme Centre Régional de Recherches et d'Études d'Archéologie Antique, a pris progressivement son vocable actuel en 1974 et 1990. Tout en ayant un rayonnement régional, il porte le nom du site de la Cité d'Alet, le berceau antique de l'agglomération malouine.

L'association « Histoire et Patrimoine de Hillion » désormais partenaire et correspondante du Ce.RAA pour les recherches archéologiques sur la commune de Hillion était invité dans leurs locaux

en novembre dernier par la directrice Catherine Bizien-Jaglin.

Avec le statut d'une association loi 1901, il est géré par un Conseil d'Administration, un Bureau et une Directrice salariée. Son activité repose essentiellement sur le travail de ses membres bénévoles



Vase à boire Gallo-romain

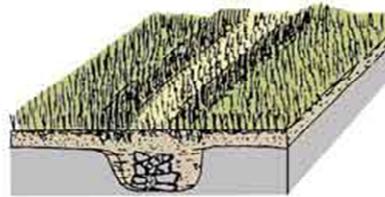
Haute-Bretagne, peut être consulté sur rendez-vous (02 99 82 63 73).

Pendant notre visite, en plus de nombreux objets trouvés dans la région, nous avons eu le bonheur de voir de nombreux vestiges découverts à Hillion même, la plupart sur le site de l'Hôtellerie

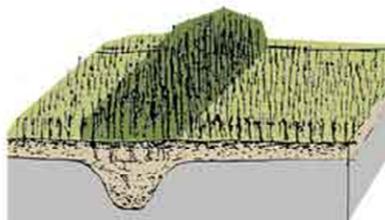


### PROSPECTIONS ET INVENTAIRES

En cas de sécheresse....



Les substructions sont révélées par un défaut de croissance de la végétation.



Les excavations sont révélées par une meilleure croissance de la végétation.

Depuis 1974, le Ce.R.A.A. localise et caractérise les sites archéologiques du nord de l'Ille-et-Vilaine et de la moitié orientale des Côtes-d'Armor (arrondissements de Saint-Brieuc, Dinan, Saint-Malo et Fougères).

Deux approches sont combinées, la prospection aérienne et la prospection au sol. La première fournit des éléments de plan et la seconde des échantillonnages de mobilier permettant de caractériser le

*Exemple de Carquitté*



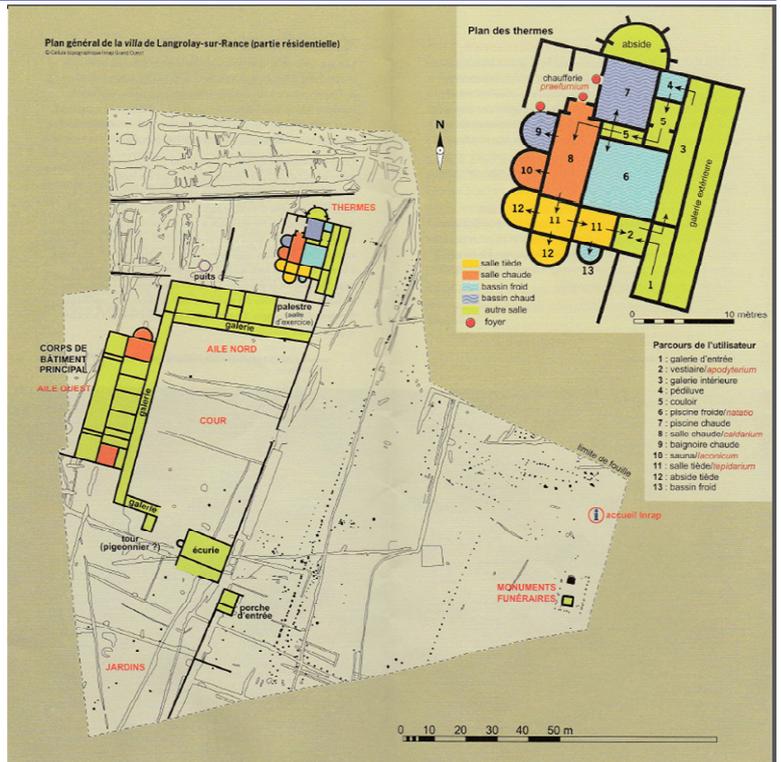
# Visite du site de Langrolay sur Rance



L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a mené jusqu'en novembre une fouille à Langrolay-sur-Rance en amont de l'aménagement d'un lotissement.

Les archéologues ont mis au jour les vestiges d'une vaste villa gallo-romaine, ainsi qu'un établissement thermal luxueux, dans un niveau de conservation exceptionnel pour la région comprenant des éléments d'architecture (sols, murs...), tout le système de chauffage et des éléments de décoration (enduits peints...).

Dans le cadre des activités de l'association HPH, une visite du chantier a été spécialement assurée par Bastien Simier, archéologue Inrap responsable de l'opération.



Une glacière supposée



- 01 galerie d'entrée
- 02 vestiaire / apodyterium
- 03 galerie intérieure
- 04 pédiluve
- 05 couloir
- 06 piscine froide / natatio
- 07 piscine chaude
- 08 salle chaude / caldarium
- 09 baignoire chaude
- 10 sauna / laconicum
- 11 salle tiède / tepidarium
- 12 abside tiède
- 13 bassin froid
- F foyer

Thermes de la villa gallo-romaine Langrolay-sur-Rance



Tegulae

## Participation à l'organisation de la Journée Citoyenne

La Commune de Hillion organise depuis 2016 une « Journée Citoyenne ». Tous les habitants sont conviés à y participer en prenant part aux chantiers initiés par la commission volontaire créée en début de saison 2016-2017.

L'association HPH est partenaire de cette initiative et a participé activement à la réfection de l'abri douanier de Saint-Guimond l'an dernier ainsi qu'à la mise en place des circuits d'interprétation « Au Fil de l'Eau ».

Cette année, HPH est porteuse de projet et référent pour deux nouveaux chantiers.

Le premier concerne la mise en place de nouveaux circuits d'interprétation dans le sud de la commune autour de Saint-René et des Ponts-Neufs.

Un premier circuit concernera le bourg de St René et son patrimoine (Eglise, Manoir des Vergers, Lavoir de St René, etc..)

Un second partira de St René vers la Ville Pierre et Licellion

Le dernier fera un grand tour élargi (8 km) de l'ancienne « section » de Saint-René, en allant vers les Ponts-Neufs et revenant vers Forville.

Ce circuit passera par la Fontaine Tua, qui fait l'objet du second projet initié par HPH.

Cette fontaine était un lavoir utilisé autrefois par les habitants de Forville qui venaient y laver leur linge en passant par un chemin creux. Ce chemin et ce lavoir étaient envahis par la végétation et invisibles.

L'association a proposé à la commission « citoyenne » de remettre en état le chemin des lavandières et de dégager le lavoir. Cette opération est guidée par la Mairie de Hillion avec l'aide des élèves du Centre Jacques Cartier et de l'Ecole de Saint-Illan

Le circuit d'interprétation empruntera de ce fait ce chemin pour rejoindre les Quilles .

Les journées prévues pour défricher le lieu avant la journée citoyenne sont le 24 janvier, le 7 février, le 7 mars, et le 4 avril et le 25 avril. La journée citoyenne aura lieu quant à elle le 29 avril et vous êtes conviés amicalement à venir participer à nos chantiers.



*La Fontaine Tua avant le début des travaux*



*Première journée de défrichage avec quelques bénévoles*



*Le lavoir apparait*

## Fouilles avec le Ce.R.A.A

L'association « Histoire et Patrimoine de Hillion » est officiellement partenaire avec le Ce.R.A.A de Saint-Malo pour les recherches archéologiques éventuelles sur la commune de Hillion.



Pièces anciennes trouvées à Licellion

Catherine Bizien-Jaglin, archéologue au Ce.raa, avait transmis une liste de 14 sites potentiellement intéressants (autres que les sites majeurs déjà étudiés comme ceux de la Grandville, de Crémur, de l'Hôtelierie), avec des documents précisant les types de renseignements déjà repérés : enclos à partir de vues aériennes, objets (morceaux de tegulae ou de céramiques) à partir de prospections pédestres anciennes. Le but était de confirmer, voire d'élargir la connaissance de ces sites.

Six sites ont été sélectionnés pour lesquels des accords de prospections avaient été obtenus auprès des propriétaires et exploitants.

Compte-tenu du temps disponible, 4 lieux ont été prospectés :

- La Côte (Licellion)
- Le Crapont (l'Etoile)
- Bourboutil 1
- Bourboutil 2

Certains sites comportent plusieurs parcelles qui, parfois, sont la propriété en indivis de 4 à 6 personnes !

La décision a été prise avec le CeRAA d'intervenir rapidement avant les semis ou que les engrais verts ne soient trop grands.

Le mardi 8 novembre, une dizaine de personnes du CeRAA (dont trois personnes habilitées à utiliser des détecteurs de métaux) et 7 adhérents de HPH ont participé à cette prospection durant toute la journée ; plusieurs sites ont été visités ; le plus important est le lieu-dit « la Côte » (joutant la voie gallo-romaine Corseul-Carhaix) à Licellion

De nombreuses poteries trouvées mais surtout des « poteries de Lamballe » (XIVe-XXe siècles), une scorie de mâchefer et une petite bague, une fusaïole, et des pièces de monnaie diverses (liard, livre-

tournois, Napoléon III, etc...mais rien de spectaculaire. Par contre, le site a été confirmé et même étendu.

Les autres sites prospectés étaient ceux du Crapont (l'Etoile) et de Bourboutil (2 sites). Là encore, peu de découvertes très intéressantes (pièces de monnaies, fragments de poteries de Lamballe, quelques morceaux de tegulae), hormis un fragment de céramique de la protohistoire à Bourboutil 2.

Cette journée a malgré tout été très enrichissante sur le plan des méthodes d'investigations, de reconnaissance des poteries et céramiques diverses, d'approches de terrain, notamment pour la connaissance de voie romaine (sondages interdits, mais coupes sur talus possibles). Nous allons devoir nous former en classant dans un premier temps les objets collectés par l'association depuis sa création.



Fouilles sur l'ancien chemin de Saint Malo



Fouilles au Crapont



Quelques fragments de poteries (diverses époques)

## 4 avril 1789 – Cahiers de doléances de Hillion pour les Etats Généraux



Sous l'Ancien Régime, les cahiers de doléances sont des écrits que les Français remettent à leurs représentants élus aux États généraux convoqués par le roi pendant l'année 1789. Les cahiers sont rédigés séparément et avec des conditions différentes selon les trois ordres (clergé catholique, noblesse et tiers état) composant alors la société française. Ils contiennent les plaintes (doléances) et les vœux que chaque ordre exprime pour améliorer la situation du royaume. En 1789, tous les cahiers accordent leur confiance au roi Louis XVI pour réformer le royaume. Quasiment tous condamnent la monarchie absolue. Mais les cahiers du tiers-état revendiquent l'égalité d'accès aux fonctions publiques, l'égalité fiscale, le vote de l'impôt par les représentants élus de la population. S'y ajoutent la suppression des impôts et privilèges de la noblesse et du clergé catholique et beaucoup demandent la liberté d'opinion et d'expression des idées.

Hillion n'échappe pas à la règle et rédige son cahier de doléances qui suit :

L'assemblée électorale a eu lieu le 3 avril 1789, sous la présidence de Jean-Baptiste François Delaporte, avocat dans la juridiction de Lamballe, en l'absence des juges. Cette assemblée donne aux députés le pouvoir "d'adhérer à ce qui sera trouvé de plus juste par l'ordre du Tiers et de demander, pour l'intérêt particulier de notre paroisse, que le règlement qui défend de mettre les lins à rouir dans les rivières et ruisseaux soit révoqué pour

la paroisse de Hillion, parce que sa principale culture est celle des lins, que les ruisseaux qui coulent dans la paroisse n'ont pas de poissons, qu'ils tombent aussitôt dans la mer; enfin que cette paroisse serait ruinée, si ce règlement était exécuté.  
 Nous demandons de plus que les pensions congrues soient oubliées; que les établissements d'étalons soient supprimés; qu'il soit permis de franchir les rentes féodales et foncières; que les francs-fiefs soient supprimés; que les couvents des mendiants des deux sexes soient entretenus par les plus riches."

On voit l'importance de la culture du lin à Hillion et seul cet aspect est indiqué dans le cahier. Le reste est bien vague et semblable à ce qui se demande ailleurs.

Un autre document daté aussi du 4 avril est rédigé par Jean Jaffrelot. Il est né à Hillion le 4 février 1763, fils de Marc Jaffrelot et Mathurine Séradin. Il a servi pendant 5 ans comme canonnier (de 1783 à 1788).

Très politisé, il sera omniprésent durant la période révolutionnaire et deviendra maire de Hillion de 1795 à 1800. Epoux de Mathurine Hamoniaux, il décédera à Hillion le 7 janvier 1850.

Voici l'intégralité du placet de Jean Jaffrelot (fautes d'orthographe gardées)

*Monsieur le sénéchal de Rennes, je vous écris ces marques en conscience pour la vérité dont j'ai vous dit et prouverai par beaucoup de personnes dont certifie le présent qu'il soit remontré dans la cour du Roi même, Messieurs, comme j'ai vous prie et prêtant que vous daignerez prêter la main à ce sujet, j'ai vais vous distinguer en foi d'onest homme les sujets les plus intéressants d'abolir et de faire justice.*

*Le Pour le juste, il faut que les trois rôles qui se font dans la paroisse de Hillion et autres paroisses qui sont levés pour les droits du Roi, savoir, capitation, vingtième, tailles, pour les tailles surtout, j'ai vais vous dire l'injustice qui s'y fait: ce rôle se faisant à l'idée des égailleurs (1) et délibérants, qui après l'avoir fait, se mettent à le cerer; pourquoi cela, Messieurs! Environ trois cent livres de coltage (2), voilà l'injustice qui s'y fait, Monsieur, à ce sujet j'ai vous prie de faire représentation que ces trois rôles seraient fait par un notaire et un autre homme mis par état du Roi pour le juste, celui qui fera ces rôles de tailles serait payé de la même somme que ceux qui le font présentement.*

*2e Que les canonniers garde-côtes qui se sont trouvés au service du Roi dans la guerre étaient obligés de monter la garde cinq jours pour quatre livres de pain et un habit seulement dans les cinq années de service.*

3e Que la corvée des grands chemins (3) qui se fait aux frais du pauvre paysan soit supporté par les nobles, qui ont tous les biens ; qu'il soit donné un arrêt de la cour que les noblesses ne pourraient point envoyé des brevets pour cette rente féodale dont presque tous les paysans ne connaissent rien ; que pour le bien du public, il serait à propos que cette rente soit détruite ; beaucoup de gens sont ruinés par ce sujet, pour le bien du public ; que tous les froments de rentes soient taxés à trois livres le quart ; que tous ceux à qui il en est dû seront obligés de recevoir par argent selon l'ordre qui leur sera prescrite par ordre du Roi

4e Qu'il soit par états du Roi prescrit combien les recteurs seront payés par chacun an ; ceux de qui leur bénéfice dépend de l'Evêque ou chanoine, que tous les prêtres que leur paiement pour ce qu'ils font dans l'église seraient taxés plus bas.

5e Qu'il serait bien juste que toute dîme (4) serait levée du vingt quatre dans les paroisses

6e Que pour la garde qui se fait à la côte, il serait avantageux pour le Roi que ces gens de côte, c'est-à-dire les maltoutiers (5) qu'ils soient démolis, c'est à-dire qu'il n'en serait besoin que de douze hommes par chacun port de mer, faire faire un petit vaisseau pour ces gens à cette fin qu'il y aura toujours six hommes dans ce vaisseau, que ces vaisseaux rouleraient toujours le bord de la côte, cela serait plus sûr, ce qui épargnera beaucoup l'argent au Roi.

7e Pour la sugission (6) des moulins, Monsieur, il serait avantageux à tous les paysans que sous la distance d'une demie-lieue tout au plus, parce que l'incommodité des chemins fait bien de la peine à bien des gens.

Fait sous mon signe comme j'ai servi le Roi cinq années. Si vous daignez faire cette représentation pour moi, Monsieur, comme c'est la vérité que j'ai marqué ici pour tout cette cause, si j'étais trouvé capable pour l'exécution de ces choses ci devant marquées, je les ferai du mieux qu'il me sera possible, Monsieur, je suis avec tout le respect possible

Jan Jaffrelot, canonnier garde-côte  
Demeurant à Bécheri, paroisse d'Hillion

NOTES

(1) Egailleurs: Collecteurs des fouages

(2) Coltage: impôts

(3) Corvée des grands chemins

La Bretagne a gardé jusqu'à la Révolution l'administration de ses chemins. Ce sont les Etats qui avaient la direction de ce grand service public. Ils votèrent les premiers crédits en 1707. La noblesse avait une tendance à faire exécuter par les paysans les grands travaux d'utilité publique. C'était la « corvée », survivance féodale, qui ne devint une institution normale et réglementée qu'en 1730, sur une simple ordonnance de l'intendant et avec l'assentiment tacite des Etats.

Quand le duc d'Aiguillon arriva en Bretagne, en 1753, les grandes routes étaient dans un état déplorable et la corvée sans organisation. Il essaya de mettre un peu d'ordre dans ce chaos par l'ordonnance du 5 novembre 1754. Il y eut à ce sujet de fréquents conflits entre l'Intendant et les Etats. La longueur des routes ouvertes qui étaient, en 1743, de 80 lieues (pour toute la Bretagne), passa à 400, en 1753, et à 800 lieues 20 ans après.

Les rigueurs et les abus de la corvée provoquèrent les plaintes les plus vives.

Elle était plus pénible sur le sol breton que dans toute autre province. La Bretagne était divisée pour la grande voirie en sept départements à la tête de chacun desquels étaient un ingénieur et trois sous-ingénieurs. Ceux-ci manquaient parfois de capacité et d'honnêteté ; d'ailleurs ils étaient surmenés et débordés. En général, les travaux d'art étaient exécutés à prix

d'argent ; mais tous les autres : alignements, terrassements et empièvements étaient faits gratuitement par les paysans réquisitionnés pour la corvée .

(Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les Etats-Généraux de 1789  
Cité par Henri Sée -Sté Emulation CDN)

(4)- Dîme

Perceveurs

La dîme correspond à une certaine part de la récolte (la part variant d'un évêché à l'autre et même d'une paroisse à l'autre, voire parfois à l'intérieur d'une même paroisse). En règle générale, 1/4 de la dîme revenait à l'évêché et les 3/4 restants à la paroisse.

Payeurs

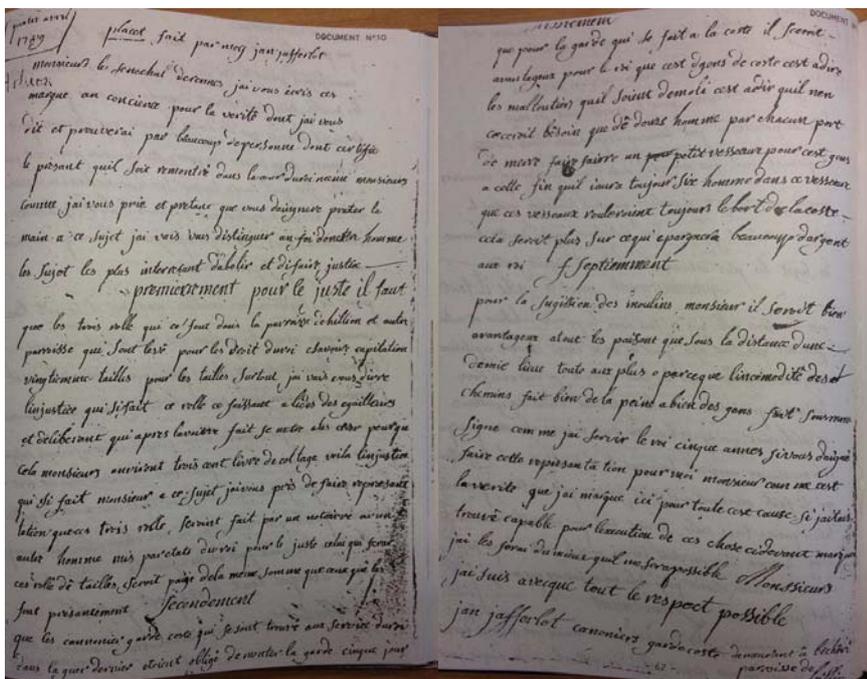
La dîme sur les céréales mécontentait parfois les paysans privés de la paille nécessaire à la litière et à la fumure. L'accapement de la dîme par les gros décimateurs qui en détournaient l'utilisation originelle créaient aussi un malaise. Loin d'en demander la disparition, les roturiers qui la payaient volontairement sans que la hiérarchie ecclésiastique n'eût à user de contrainte, en réclamaient une meilleure utilisation dans une logique de redistribution et d'assistance, la dîme formant un ferment d'identité collective paysanne.

Démarche

La perception de la dîme peut être confiée à un fermier, soit pour la totalité de la dîme, soit pour une partie (moitié, tiers, quart, sixième, etc.) et en général pour une durée de six ou sept ans selon les régions.

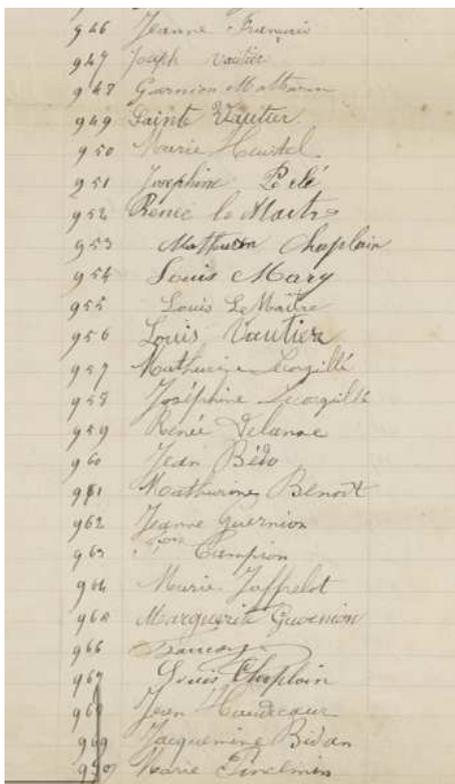
(5)- Maltoutier: au départ, perception frauduleuse d'un droit. Maltotiers, « a été appliqué, moins par injure que par gausserie, aux officiers ou autres personnages employés à la perception des impôts » et par extension, à « celui qui exige des droits qui ne sont point dus »

(6)- Sugission: soumission



Placet de Jean Jaffrelot  
Original 4/4/1789  
AD 22, Série L

# Saint-René 1892, La tentative de division de la commune



Hillion, le "village-presqu'île" breton situé au fond de la baie de Saint-Brieuc, a bien failli, au 19<sup>e</sup> siècle, être séparé d'un de ses principaux hameaux : Saint-René.

Les habitants des terres fertiles et prospères de cette communauté hillionnaise, qualifiés à l'époque de "républicains", rêvaient en effet d'indépendance pour enfin s'affranchir de la tutelle de leur commune-mère, beaucoup plus conservatrice : Hillion, née au 9<sup>e</sup> siècle, à leurs yeux sous influence "royaliste" des propriétaires de "châteaux".



Hillion sera marquée pendant toute l'année 1892 par cette affaire de « distraction » (1). Des lettres des habitants, une pétition, puis une enquête menée par le maire d'Yffiniac, Julien Saintilan, un républicain convaincu, en enfin des débats à tous les échelons de la vie politique de l'époque, conseil municipal, conseil d'arrondissement, conseil général.

(1) distraction : Est distraite ce qui est séparé, détaché de quelque chose. « Une nouvelle répartition des sièges au conseil de communauté peut intervenir dans le cas où le territoire d'un ensemble urbain est distraite de celui de la communauté urbaine par application de la disposition pertinente de la Loi. » « La zone délimitée par le périmètre d'urbanisation est distraite des communes dont elle fait partie pour constituer provisoirement un ensemble urbain. »

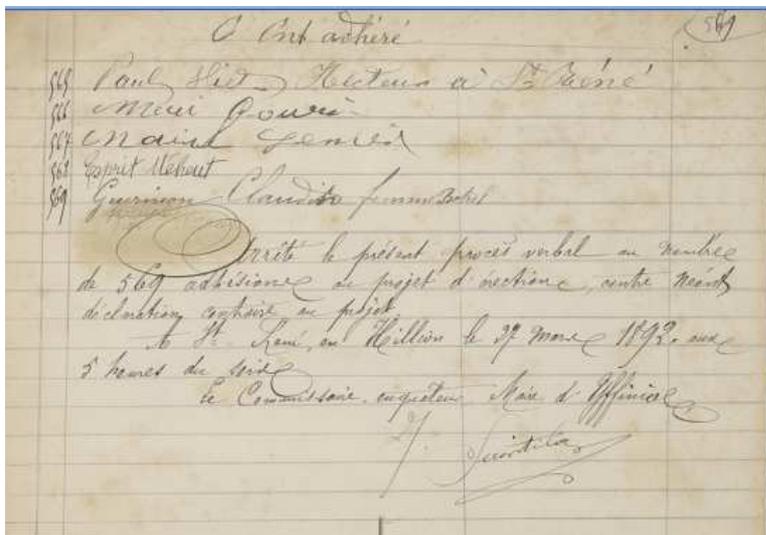
[Votes « contre » à l'érection de la commune de St René \(dernière page de l'enquête à Hillion\)](#)

Saint-René, éloigné du bourg de Hillion de seulement 4 km, aurait bien voulu vivre sa vie, libre et seul, au sud de la presqu'île. Et ses habitants, tenaces et opiniâtres, pendant près d'un siècle, n'ont ménagé ni leurs peines, ni leurs deniers, pour y parvenir...

Patiemment, courageusement, la population de Saint-René a su gravir les échelons, pour transformer ce qui n'était officiellement, depuis 1792, qu'une "section" administrative de Hillion en "succursale" autonome, étape indispensable à la création d'une véritable paroisse.

Malgré l'opposition farouche de la municipalité, malgré les obstacles dressés sur sa route, malgré les haines et les querelles de rivalité, Saint-René "la rebelle" non seulement est devenue une paroisse, en 1870, mais encore a su trouver les fonds et la folle énergie de bâtir une église. Avec toujours dans ses prières le vœu de devenir une commune libre de son destin.

**Le livre « Saint-René 1892 » est en souscription au prix de 12 euros.**



[Votes « pour » l'érection en commune de St René dernière page de l'enquête à St René](#)

Mais, sur le plan local, le temps des révoltes républicaines est bien révolu. Le maire de Hillion (de 1871 à 1910), Henri du Fou de Kerdaniel, royaliste légitimiste, refusant même de fêter le 14 juillet dans son village, voit d'un très mauvais œil la séparation de la commune. Et surtout, et c'est aussi l'argument politique du Conseil général des Côtes-du-Nord (à majorité royaliste), ne veut pas d'une nouvelle commune républicaine.

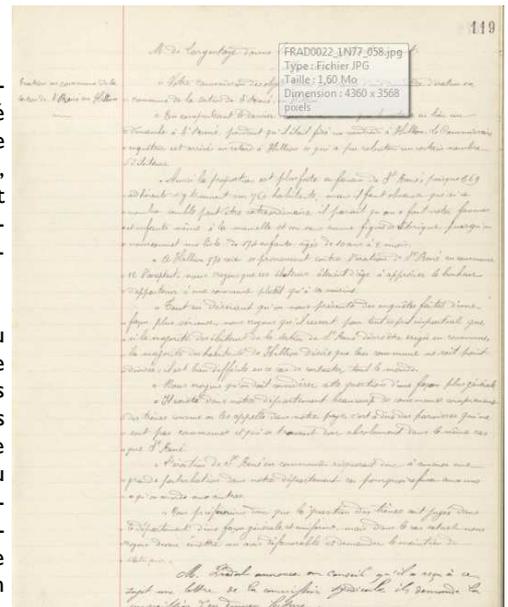
Les ambitions dissidentes du "hameau républicain" de Saint-René, qui désirait seulement vivre paisiblement sur ses terres, à l'ombre de son clocher, vont donc s'arrêter tout net le 15 décembre 1892, par décision gouvernementale de la IIIe République, alors présidée par Marie-François-Sadi Carnot.

Il faut dire que le contexte politique national, lui non plus, ne se prête ni à la division, ni à la rébellion. Après les vagues d'attentats anarchistes, après les violents conflits sociaux, le nouveau gouvernement, soucieux de mettre fin aux désordres, n'entend pas encourager le moindre foyer de discorde. Ne trouvant "aucun argument établissant la nécessité de la division proposée", le Ministère de l'Intérieur, craignant que le cas Hillion-Saint-René donne des idées à des "centaines d'autres communes", oppose un non catégorique à la demande d'indépendance de Saint-René.

La belle aventure des hillionnais de Saint-René s'achève là. La guéguerre de sécession n'aura pas lieu, mais les années de conflit ont laissé des traces indélébiles dans la mémoire collective.

Aujourd'hui encore, au bourg de Hillion, comme dans celui de Saint-René, les anciens habitants n'ont pas oublié les rivalités, et se souviennent encore du combat de leurs pères. Au-delà des antagonismes d'autrefois, que l'on soit de Hillion ou de Saint-René, on tient toujours à cultiver... la différence.

À l'heure de l'intercommunalité, du regroupement des communes et des régions, cet ouvrage rend hommage à cette tentative de scission et à l'espoir déçu de "ceux de Saint-René". Un regard apaisé sur le passé qui, loin de vouloir rouvrir des plaies à peine



Compte-rendu au Conseil Général aout 1892



Proposition de la « distraction » de Saint-René de la commune de Hillion

suscité une discussion qui a mis dans tout son jour l'esprit de parti pris dont sont animés les honorables membres de la droite du conseil.

Saint-René est une paroisse qui fait partie de la commune d'Hillion. Saint-René possède son Eglise, son presbytère, son cimetière, et déjà même une salle de mairie.

Saint-René est éloigné d'au moins 4 kilomètres de la mairie d'Hillion.

Saint-René, à lui seul possède un nombre d'habitants supérieur à celui d'un grand nombre de communes des environs de Lamballe.

Saint-René a de fortes ressources ; Saint-René désire depuis longtemps être érigé en commune et au fond, cela contrarie fort peu les habitants d'Hillion.

N'empêche, toutes ces bonnes raisons exposées dans une pétition adressée au Conseil Général n'ont pu prévaloir contre le parti pris de la droite à cet égard.

M. de La Noue ne tient pas, lui, à ce que Saint-René soit érigé en commune et par suite tous ses bons amis du Conseil sont de la même opinion.

Le rapport de M. de Largentaye conclut donc à un avis défavorable ; mais de motifs, il n'en donne pas.

M. Le Moign combat les conclusions du rapport. Il ne connaît pas Saint-René ; il croit savoir que c'est de là que vient la lumière... électrique, voilà tout. Mais il se rappelle que l'an dernier le Conseil a émis un avis favorable dans une affaire analogue, celle de Bonen. Il ne voit donc pas très bien pour quoi l'Assemblée départementale aurait deux poids et deux mesures.

Partant, il faut accorder l'émancipation de Saint-René, et repousser les conclusions de M. le rapporteur. M. Barateux fait aussi remarquer qu'au conseil d'arrondissement il y a eu 9 voix sur 12 pour l'érection de Saint-René en commune et il insiste pour qu'on émette un avis favorable sur la question.

Mais la majorité du Conseil avait son siège fait : Elle n'a rien voulu entendre.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

Le Réveil Breton, journal républicain, aout 1892

cicatrisées, entend surtout ouvrir un champ de réflexion sur l'union retrouvée et le "bien-vivre ensemble".

Mieux connaître le passé, pour mieux vivre le présent, et préparer l'avenir.

# La Corderie, une ancienne caquinerie ?



Cadastre de 1847

La ferme dite de « l'isle » a remplacé l'ancien terme de « corderie ». La ferme de l'isle originale était proche du château de Bonabry. Mais le terme « corderie » rappelait trop le passé des cordiers et les lépreux.

L'ensemble est constitué de plusieurs bâtiments érigés à différentes époques. Les plus anciens, apparaissant sur les plans terriers de 1787, sont ceux dénommés « La corde-

rie » et « La ferme de l'Isle », actuellement transformés en gîtes.

Le bâtiment d'habitation principal date d'environ 1840, complété par une annexe construite vers 1860. Les lin-teaux du bâtiment principal sont tous sculptés : ils proviendraient de l'ancien manoir de Lesmeleuc, aujourd'hui



Probable pierre d'autel provenant de la chapelle de Lesmeleuc

disparu, remplacé par la ferme de Lermeleu, située à quelques centaines de mètres. Le pignon de ce bâtiment comprend une porte en plein cintre, de facture ancienne avec piedroits sculptés, et un mur en moëllons en grand appareil sur environ 2 mètres de

hauteur. Ces éléments très anciens pourraient provenir de l'ancienne chapelle de Lesmeleuc.

## Les Caquins

C'était là qu'à la fin du Moyen-âge se tenait la colonie de caquins, c'est-à-dire les lépreux.

Les caquins sont tous cordiers et se tiennent à la périphérie des bourgs. Les lieux nommés « corderie » évoquent donc forcément des caquins.

En 1785, c'est la propriété d'Etienne Delanoé

Afin d'effacer les préjugés persistants dans les campagnes, la corderie est devenue d'abord la vieille croix, puis l'Isle.

Dans son aveu de 1690, l'évêque de St Brieuc, Mr de Coëtlogon donne la liste de ces établissements, dont Yffiniac et Hillion.



Dans son aveu de 1690, l'évêque de St Brieuc, Mr de Coëtlogon donne la liste de ces établissements, dont Yffiniac et Hillion.

Dans ce texte, le rédacteur nous informe qu'il existe dans cet évêché : « certaines familles de gens appellez les Caquins, lesquels sont réputés serfs de l'église, demeurants en certains lieux appellez les caquinneries qui ... ». L'ancien évêché de Saint-Brieuc est le seul des anciens évêchés bretons dont la liste des caquinneries, qui sont au nombre de vingt-deux, nous semble la plus complète car il n'y a aucune caquinerie dans cet évêché qui soit au domaine royal, voilà pourquoi les caquins du diocèse de Saint-Brieuc sont dits « serfs de l'Eglise ». Cet aveu qui nous reste est cependant postérieur à la réunion de la Bretagne à la France ; mais on ne peut douter qu'il constate un état ancien créé par les Ducs de Bretagne et continué par les Rois de France.

Les noms de caquin, caqueux, en breton : « kakous », apparaissent dans les textes progressivement à partir du XV<sup>e</sup> siècle, où ils ont remplacé les noms de Lépreux, ladres, malornez ou méseaux. Ceci nous conduit à faire un bref historique de la lèpre et des lépreux à partir du Moyen Âge, puis à étudier la condition des caquins, qui sont les descendants des lépreux. Pour finir par une évocation des cordiers qui remplaceront peu à peu les caquins à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans le diocèse jusqu'à la Révolution.

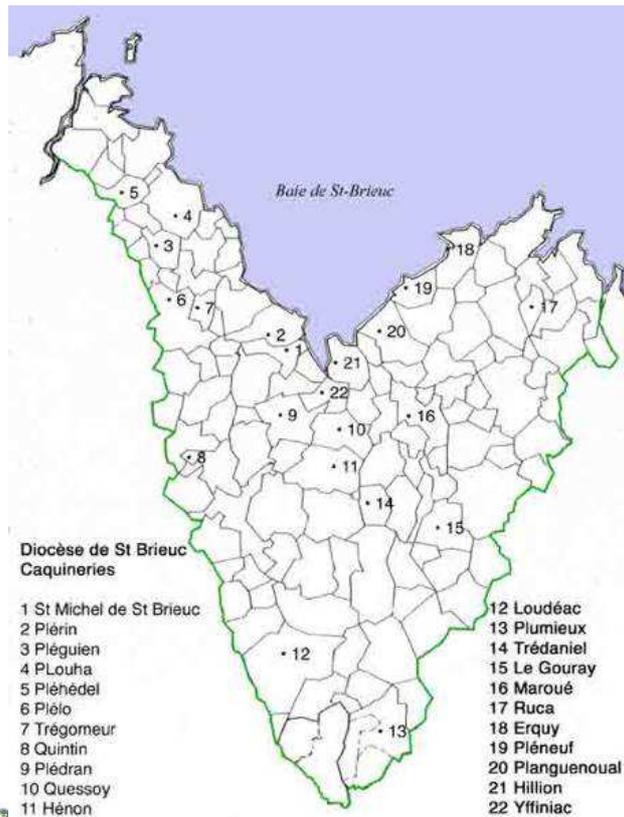


Deux lépreux demandant l'aumône, manuscrit de Vincent de Beauvais

On peut se rappeler que ces cimetières hors du bourg pour les victimes de la peste aux XVIe, XVIIe siècles ont été une habitude au cours des épidémies où on enterrait les « contagés » dans des cimetières spéciaux, on avait fait de même pour les lépreux et l'on ne cessa cette pratique que vers la fin du XVIIIe siècle en général, mais à Maroué on enterrait encore à part les cordiers en 1832.

Notons une coutume que les Caquins conformément à l'Aveu de 1690 « doivent au jour de visites des paroisses où ils demeurent respectivement chacun ménage au dit seigneur Evesque ou à son grand vicaire faisant la dite visite un licoul de corde pour servir aux chevaux des visiteurs ».

Mais le texte de l'aveu ne nous précise pas l'emplacement de la caquinerie dans la paroisse, aussi nos recherches se sont portées sur les noms de villages dans les premiers cadastres de chaque commune ayant succédé aux dites paroisses. Ces recherches se sont révélées la plupart du temps infructueuses et nous nous sommes



### Le fantôme de la Corderie

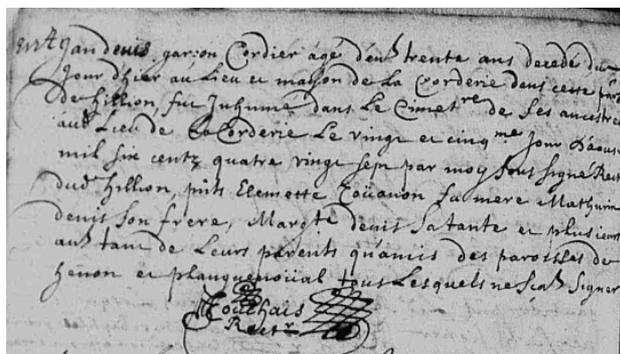
Depuis 20 ans, ce lieu appartient à Jean-Marc Even qui l'a transformé en gîtes ruraux de qualité. L'occupation est importante et de nombreux touristes étrangers s'y succèdent, souvent pour plusieurs semaines.

Deux femmes qui ont logé dans le même gîte (et la même chambre) ont été témoin de l'apparition d'un fantôme venu les effleurer. Comme ces deux témoignages sont survenus à plusieurs années d'écart, le phénomène est troublant.

Il s'agirait d'un personnage vêtu d'une cape et d'un chapeau (un lépreux, un noble du château de Bonabry ou de Lesmeleuc ?) et qui aurait eu des peines de cœur auprès d'une femme inaccessible. Il dégagerait une impression de bienveillance.

D'autres témoignages font état d'une « présence ».

tournés vers les lieux-dits. Nous trouvons sur les vingt deux caquinerie de 1690 : à Saint-Brieuc une rue de la caquinerie et un lieu-dit la caquinerie à Pléhédél, à Trédaniel, il y avait, autrefois, un lieu-dit la caquinerie encore sur les cadastres début XIXe. La plupart du temps nous trouvons surtout le nom de corderie qui a succédé à une caquinerie, ainsi à Plérin, Erquy, Pléneuf, Planguenoual, Plélo, Maroué, Quessoy, Ruca, Loudéac et sans doute Yffiniac. On trouve dans deux communes le nom de maladrie, déformation de maladriere à Hénon et à Plédran. A Quintin, dans le faubourg du Vau-de-Gouët, on trouve la madeleine ainsi qu'à Plumieux. Dans cinq communes, nous n'avons pu, à ce jour, trouver l'emplacement de la caquinerie.



Sépulture Jan Denis, cordier à La Corderie

### Un ancien cimetière

Les cordiers qui ont vécu ici y étaient enterrés « dans le cimetière de leurs ancêtres », c'est-à-dire, les « soi-disant lépreux »

Il y eut ici des inhumations de cordiers de la paroisse de Hillion jusqu'en 1750 (voir le bulletin n°2)

## Les Salines de Hillion

Le fond de l'anse d'Yffiniac fut le siège d'une activité millénaire attestée par la présence de nombreuses salines. Celles-ci étaient déjà mentionnées à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle (1084) dans une des chartes concernant les donations faites par Geffroy Boterel, comte de Lamballe, aux moines du prieuré de Saint-Martin. Ces salines étaient également réparties le long du rivage de la paroisse de Langueux (1) ainsi qu'au lieu-dit « La Villeneuve » non loin du bourg d'Yffiniac(2). Les noms des sauniers d'Hillion apparaissent dans les comptes des receveurs de la seigneurie de Lamballe, conservés depuis 1387. Durant tout l'Ancien Régime, en dehors des redevances en monnaie dues à cette châtellenie et exigées au jour de la célébration de la décollation de Saint Jean-Baptiste, le 29 août de chaque année (3), d'autres seigneuries riveraines bénéficiaient de rentes en argent mais aussi bien souvent en nature, en l'occurrence du sel. C'est ainsi que les seigneurs de Bon-Abry, des Marais et des Aubiers en Hillion avec bien d'autres jouissaient de ces privilèges.

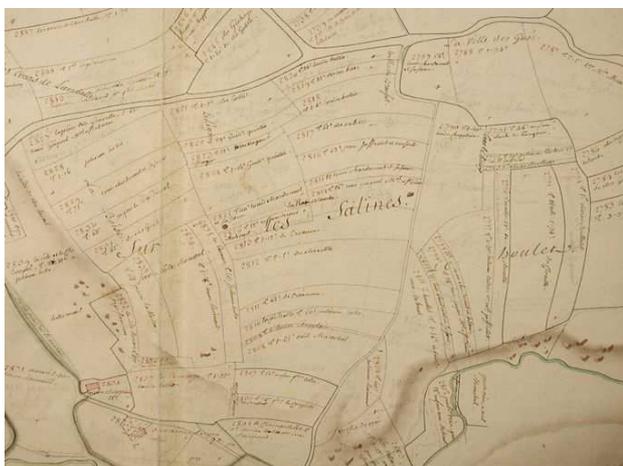
La fabrication du sel avait recours à la technique dite « ignigène »(4). Cette dernière consistait à ramasser les sables salés sur les grèves à l'époque propice (à partir du mois de mai et jusqu'en septembre). Au préalable, dès le mois d'avril, les sauniers charruaient les parcelles de grèves dépendant de chaque établissement, afin que le sel s'imprègne mieux lors des grandes marées. Puis ces sables salés étaient lavés sur un filtre afin d'obtenir une saumure. Cette dernière, lorsqu'elle était suffisamment concentrée par plusieurs opérations successives, était alors traitée par cuisson sur des fourneaux en terre dans des récipients appelés « plombs », permettant ainsi la cristallisation du sel. Les sels étaient alors égouttés et séchés dans des paniers avant d'être commercialisés. Ces opérations de cuisson avaient lieu à l'intérieur de la « saline », construction sommaire ressemblant à un genre de hutte, établie près des grèves. L'outillage de cette technique est particulièrement connu par les planches de la Grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert de 1778 (5), évoquant les salines de Basse-Normandie

A Hillion, les établissements des sauniers s'étiraient le long de l'estran, constituant alors le village des Salines (des Clos Goblets au Gué Plat), tandis que d'autres étaient regroupés au hameau des Grèves, autrefois désigné sous le nom de village de Hautbert. Pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, les cadastres napoléoniens, dénombremments et autres recensements d'activité permettent facilement de situer les sauniers, déjà peu nombreux à cette époque. Par contre sous l'Ancien Régime, l'analyse du fonds féodal de la paroisse d'Hillion montre indéniablement que leur nombre était beaucoup plus conséquent qu'il n'apparaît dans les données tardives du XIX<sup>ème</sup> siècle. En dehors des textes évoquant les redevances dues à Lamballe par les sauniers et permettant parfois de situer l'activité de ces deniers, il est possible de préciser leurs lieux de travail. Ainsi le plan élaboré peu après 1785 par Nicolas Levavasseur géographe du Penthièvre, livre maintes précisions. Parmi ces éléments, figure le dessin de l'emplacement de la grève « où Noël Le Maréchal prend du sable pour sa saline », proche de sa maison du village des Grèves



L'activité salicole par la technique *ignigène* issue du lavage du sablon dans l'anse d'Yffiniac, se poursuit jusque dans les années 1850. L'état des Douanes de 1816 révèle la présence de deux salines au village des Grèves d'Hillion, appartenant alors à deux familles de même entité patronymique, tandis que Langueux, déjà bien pourvu, prit un essor important jusqu'aux années 1830-1840. Cette dernière commune comptait 49 des 53 salines de l'anse en 1832.

La production des salines de l'anse d'Yffiniac devait avoir une diffusion limitée au département et ce, dans un rayon de dix à douze lieues. Le sel était négocié par les sauniers eux-mêmes, mais il pouvait l'être aussi par des marchands qui approvisionnaient les divers marchés ainsi que les campagnes. Le besoin important en bois pour les salines donnait lieu à des échanges économiques avec les populations de l'arrière-pays. La diffusion rurale alimentait une utilisation domestique, consistant principalement à saler les beurres.



Plan terrier de 1785

A côté de l'activité traditionnelle consistant à recueillir les sables salés des grèves pour faire du sel et largement représentée dans le fond de l'anse d'Yffiniac, la seigneurie de Lamballe, déjà bien pourvue en ces lieux, posséda des salines à gros sel, autrement dit des marais salants. Ces marais salants n'échappèrent pas à l'attention de Dubuisson Aubenay qui évoquait ses souvenirs de voyageur à travers la Bretagne en 1636.

Le « *Sillon Saint-Jean* », souvent mentionné dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, représentait une ancienne ligne de rivage : celle-ci correspond à une partie de l'actuelle digue partant de Pissoison (PLAN) La portion de cette dernière, comprise entre les terres situées à l'ouest de Sous le Gué et jusqu'au Gué Plat, fut construite en 1823, poldérisant ainsi les anciens herbus. A cette époque du XVI<sup>ème</sup> siècle, on y trouvait quelques masures au petit village du Gravier, situé à l'est du Sillon. Non loin du Sillon, entre la métairie de Pissoison et les Clos Goblets, la duchesse de Mercoeur, héritière du Penthièvre, décida en 1607 d'y installer des marais salants. Pour ce faire elle fit venir des paludiers du Poitou, de ses terres de Saint-Hilaire-de-Riez. Ces salines périclitèrent malgré des essais pendant plusieurs années. Dans le même temps, la duchesse de Mercoeur avait fait établir des marais salants à Dahouët qui connurent le même sort.

Jacques-Henri Clément

Année	Nombre de Salines (Langueux-Yffiniac-Hillion)	Production (en Kg)	Valeur
1807		167464	6 Liards la livre (0,15 F. le kg)
1808		176056	"
1809		166194	"
1810		175418	"
1811		180028	"
1812		190113	"
1813	31	} entre 175000 et 186000 /an	0,60 F. - 0,80 F. la kg (droits campés)
1814	31		
1816	38 (L.29 Y.7 H.2)		
1830	35	215986 : Prod. brute	10 F. le quintal métrique (sans les droits 40 F. avec ceux-ci)
1831	31	164131 : après déduction 206333 : Prod. brute 157496 : après déduction	
1832	53	} 504192 : Prod. brute des 2 années.	"
1833	51 (L.47 Y.2 H.2)		
1837	48 (Langueux seul)		
1852	8		

Fig. 15 - Les Salines et leur production au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Notes

Les Salines au XIX<sup>ème</sup>

1. Ces salines relevaient principalement du régaire (domaine temporel) de l'évêque de Saint-Brieuc.
2. Les salines d'Yffiniac se trouvaient en marge du bourg, entre la rivière de Camois, qui délimite d'Hillion et l'Urne au Nord. La mosaïque de grèves et de marais située sur la rive gauche de cette rivière formait une sorte d'île nommée la Ville-neuve, zone actuellement urbanisée. Les salines d'Yffiniac dépendaient de seigneuries relevant en ces lieux de la châtellenie de Moncontour.
3. La seigneurie de Lamballe possédait des droits sur ces marais et grèves. Il se trouve que les informations concernant les sauniers d'Hillion en ces lieux se trouve particulièrement abondante pour l'Ancien Régime
4. Ce terme désignant alors l'utilisation du feu pour réduire la saumure.
5. Grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1778, Genève : Description Abrégée de la manière dont se font les sels blancs dans les sauneries de Basse-Normandie. Edition 1969.

**Au village de Sous le Gué, se trouvent les marais que la mer recouvrait dans les marées de "nouvelle et pleines lunes",**

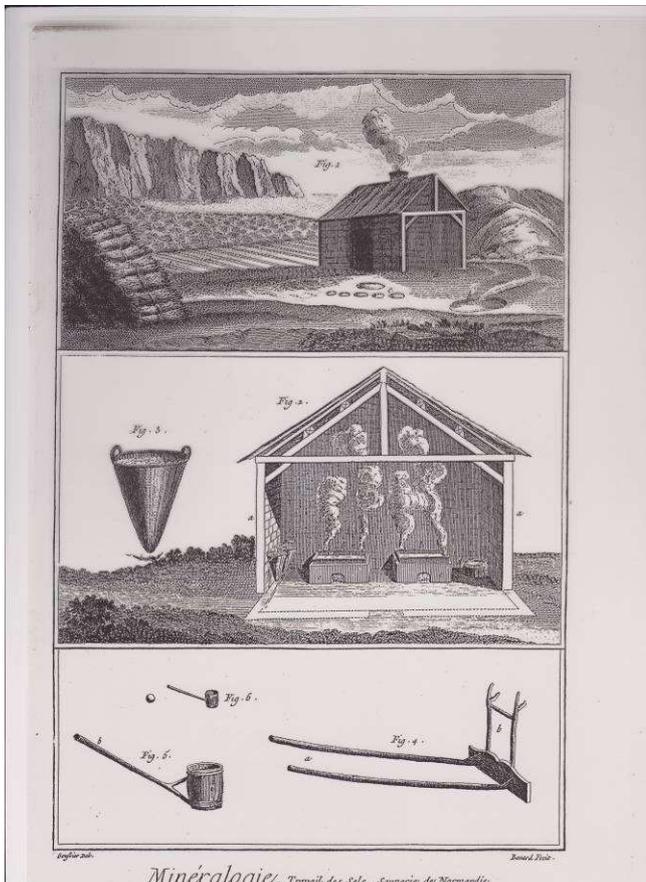
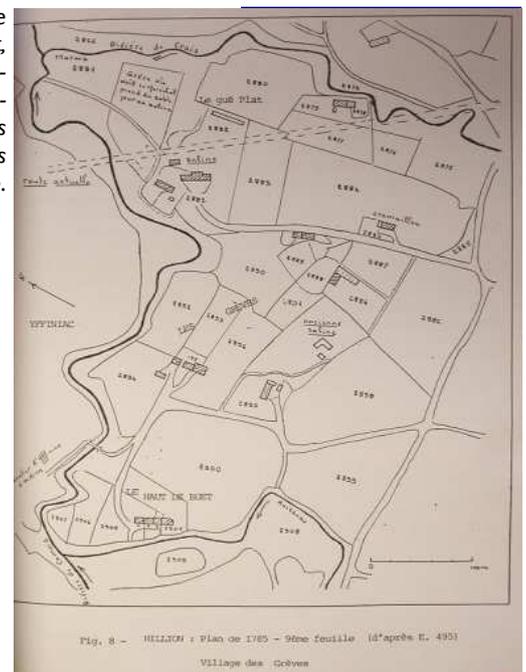


Planche de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert



## Les Salines de Hillion dans les textes de l'ancien régime

D'une manière générale, avant la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, les textes étaient le plus souvent très succincts dans la description de ces installations. Les textes postérieurs des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, reprenant les aveux et hommages des réformations, évoquaient ces mêmes ensembles décrits auparavant, sous les formes plutôt générales de « maison et saline », « maison, saline et grèves etc... ».

Les structures contribuant à la fabrication du sel étaient à proximité immédiate de l'habitat, telle cette propriété de Jean Macé de la paroisse d'Hillion consistant en 1583, en une maison, aire, jardin, saline, fosse et grève s'entre joignant. Parfois les textes paraissent plus descriptifs, évoquant d'une part la saline mais aussi la place de grève où on faisait le sel ; dans l'aveu du 8 mai 1690, rendu par Françoise Fourré femme de Mathurin Macé, du village des Grèves d'Hillion, celle-ci rendait compte de sa propriété ainsi décrite : « une maison construite de massonnail et couverte de gled, consistant en un abas, ... aire au devant et jardin au derrière et au devant audit, une saline au bout de la maison vers l'occident et deux applacements de grèves à faire le sel et d'un même costé occidental, constituant ensemble ... sous ladite maison et bastiments, un journal de terre, joignant du costé du nord au chemin par où on va du Gué Plat à la Fontaine Saillet et du costé du midy à la rivière de Craye et au bout de la grèves de Charles Resmon .. ». Sur ces biens, elle était alors redevable de deux sols à la seigneurie de Lamballe, au jour de la célébration de la décollation de saint Jean-Baptiste ainsi que neuf « quarts » de froment et un « quart » de sel menu mesure de Lamballe à la seigneurie des Marais, au jour de Saint-Michel.

La saline se trouvait souvent dans un environnement proche des autres possessions. Le 7 juillet 1690, Jeanne Le Maréchal du Gué Plat, tutrice de Mathurin Rémon, enfant de son mariage avec Jean Rémon, déclarait à la seigneurie de Lamballe, être propriétaire d'une « maison couverte de glé, jardin au derrière, aire au devant, issues et dépôts, scittuée audit village des Salines prédite paroisse de Hillion, évesché de Saint Brieuc, consistant en ladite maison, grenier au dessus, une chambre au bout d'icelle, avec une salline au proche avec un petit closset au devant et grève en joignant, contenant le tout ensemble un journal, joignant à terre des enfans mineurs de deffunct Julien Urvoy .. ». Parmi les redevances elle devait une obolle à la Saint-Etienne à la seigneurie de Lamballe ainsi que trois « quarts » et un « godet » de sel menu avec six sols monnaie à la maison de Carbien. Certaines autres descriptions se font plus précises quant à la nature du bâtiment où le sel était élaboré. Tel cet exemple évoqué dans un acte du 7 mai 1731 signifiant la vente d'une rente de 21 livres par Pierre Le Moenne et Catherine Urvoy sa femme à Mathurin Vieuloup, due à la Saint-Michel, par Jacques Le Maréchal du village de Hautbert, sur une maison et dépendances situées aux Salines d'Hillion. Il s'agissait « d'une maison et une saline au bout d'ycelle avec un doublage au dessus, couverte de paille avec leurs aires, yssues et dépôts, un jardin au devant, contenant un quart de journal ou environ avec une grève en dépendant joignant audit jardin et joignant à la grève de François Le Maréchal et à terre de Jan Guinard, d'autres part à terre de Noël Le Maréchal .... ». De plus, ces héritages étaient soumis à une rente en sel au seigneur des Marais.

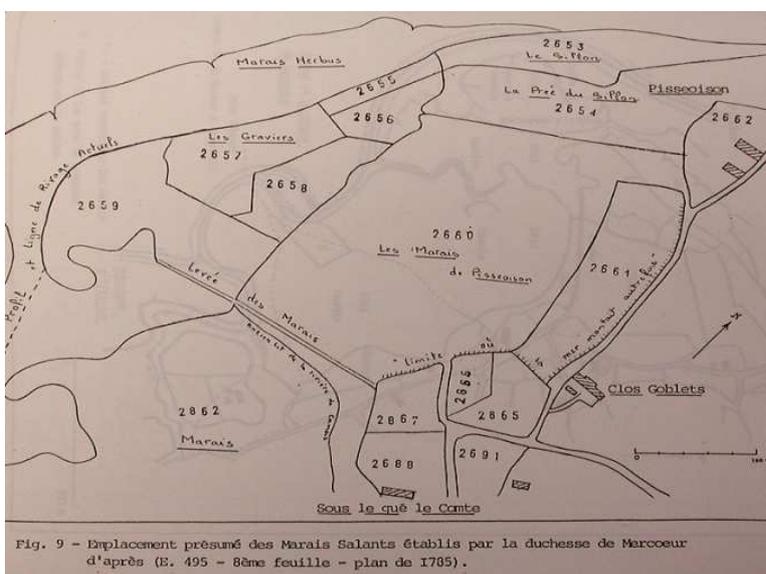
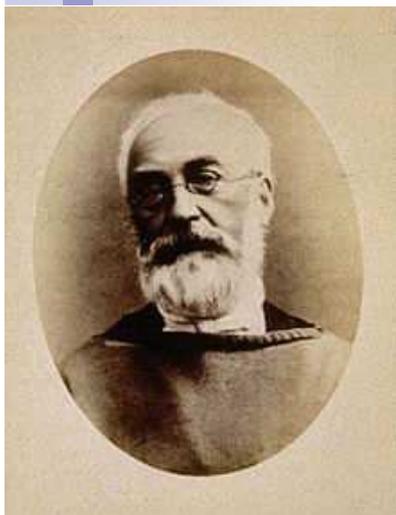


Fig. 9 - Emplacement présumé des Marais Salants établis par la duchesse de Mercoeur d'après (E. 495 - 8<sup>ème</sup> feuille - plan de 1785).

Ces quelques exemples témoignant de l'environnement de ces salines sont tout à fait similaires à ceux rencontrés dans les déclarations des sauniers de Langueux à l'évêque de Saint-Brieuc. Les inventaires après décès pour les successions, particulièrement à la fin de l'Ancien Régime et pour les décennies qui suivent, s'avèrent également très instructifs pour la connaissance de l'agencement de la saline avec les divers instruments pour le travail du sel.

Jacques-Henri Clément



**Louis Stenheil**  
1814-1885

Les quatre lancettes de cette verrière illustrent les étapes de la vie de saint Brieuc et de saint Jean-Baptiste. L'ange visite la future mère, qui donne naissance à saint Brieuc. Celui-ci est figuré en prostration devant saint Germain dont il veut être disciple, puis représenté faisant don de la cruche miraculeuse reçue du Ciel. La scène suivante correspond à la délivrance du jeune homme malmené par le diable. Les trois dernières étapes font ressortir le don aux pauvres de toutes les possessions de saint Brieuc, la construction de son église et de son monastère ainsi que sa mort au milieu de ses moines. L'âme de saint Brieuc s'élève au Ciel sous deux aspects : une colombe qu'emportent quatre aigles et une forme humaine sur une échelle. L'ange apparaît également au futur père Zacharie, lui annonçant la naissance de Jean-Baptiste. Adulte, celui-ci baptise le Christ dans le Jourdain. Les trois dernières étapes relatent l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste par Hérode, sa mort et la mise au tombeau de son corps.

## La Grande Verrière de Stenheil

La carrière de Louis Steinheil, maître-verrier est suffisamment importante pour que l'on s'enorgueillisse à juste titre de la magnifique verrière qui orne l'église Saint-Jean Baptiste à Hillion.

Il est le fils d'un autre Louis Steinheil né en 1781 à Ribeauvillé et décédé en 1855.

Tous les deux ont collaboré pour le grand vitrail de Hillion.

Spécialiste de l'histoire chrétienne et de l'époque médiévale, il acquiert une grande notoriété tant comme peintre décorateur que comme cartonnier de vitraux réalisés par une vingtaine de peintres verriers différents.

Il collabore avec les architectes Eugène Viollet-le-Duc, Jean-Baptiste Lassus, Émile Boeswillwald qui conduisirent les grandes restaurations du XIXe siècle.

Pour produire les cartons en grande quantité, Steinheil se base sur le principe des dessins des cartons de haute-lice: il réalise une ébauche, grandeur réelle, au crayon sur du papier ou du calque. Le carton définitif est un décalque à l'encre de chine de l'ébauche modifiée sur lequel sont indiquées au crayon les instructions pour la réalisation. Les détails de la peinture et la grisaille sont alors réalisés directement par le maître-verrier et l'atelier associés.

Parmi ses œuvres :

Cathédrale de Clermont-Ferrand à Clermont-Ferrand

Cathédrale Notre-Dame de Bayonne

Cathédrale Notre-Dame de Paris

Sainte-Chapelle de Paris

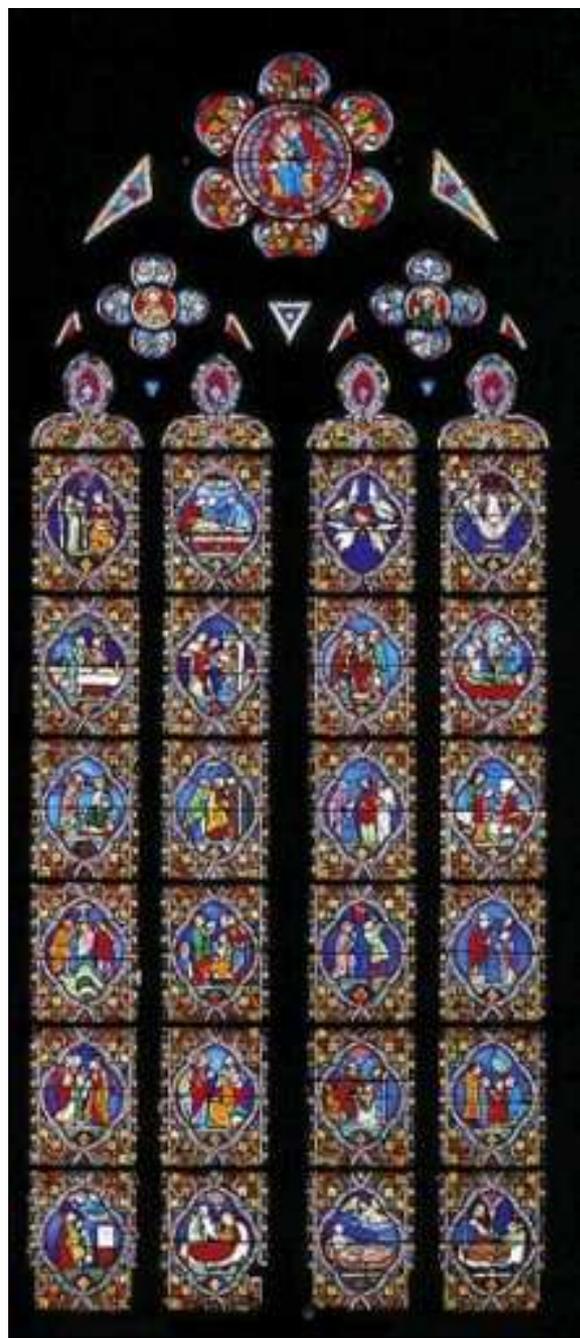
Cathédrale Notre-Dame à Strasbourg,

Cathédrale Notre-Dame de Chartres,

Cathédrale Saint-Étienne de Bourges,

Cathédrale Notre-Dame de Reims,

Cathédrale St Etienne de Limoges



**Le Vitrail représente la vie de St Jean Baptiste (lancettes de gauche) et la vie de St Brieuc (lancettes de droite)**

Le détail est à consulter sur notre fiche « patrimoine » 020701

## Les Roches à mulets



La femme de Jésus et un pêcheur de Cesson à la chasse au « pouillot »

Les meilleures roches à mulets sur la presqu'île de Lermot se situaient:

- vers la pointe du Grouin : La Ronde, les Boursicots, la Jaune de la Lande Nainguy, la Pierre, la Qui clos des Grandes Pâtures

- et sur la Pointe des Guettes: la Boulette, les Boursicots, le Plomb, le Loret, la Qui Clos des Guettes, le Pesset, le cap des Guettes et Cornecul.

D'autres emplacements étaient également possibles. Tout dépendait de la hauteur des marées et du temps,

généralement la force et la direction du vent. Le plus souvent, il s'agissait de roches dites de fortune. En cas d'affluence de pêcheurs chacun devait trouver tout naturellement une place mais ce n'était pas toujours facile; des disputes

éclataient parfois. Il était généralement admis entre ceux pratiquant régulièrement, que celui qui occupait une roche au tout début de la marée la garderait les jours suivants de la semaine. Seulement cette règle n'était pas connue des pêcheurs occasionnels ou des amateurs. Souvent mal équipés pour ce genre de pêche ou

munis de lancers qui faisaient fuir les mulets, ils occupaient l'emplacement au grand désarroi du pêcheur dont c'était le métier. Cette pratique serait difficilement comprise aujourd'hui, il est vrai que cette activité ne nourrit plus son homme ! Elle reste cependant une belle activité de loisir pour quelques connaisseurs..

Certains pêcheurs et c'est un lieu commun aimaient se vanter d'avoir pris le plus gros poisson ou fait la plus grosse pêche. Ce n'était pas le comportement de Jésus lequel avait plutôt tendance à minimiser. « Ca n'a rien donné aujourd'hui disait-il! ». On comprend cette attitude car poisson ou pas il était tous les jours présent à la roche contrairement aux autres pêcheurs qui avaient d'autres occupations à la terre. Mais le jour où la rumeur circulait dans le village de Lermot: « Jésus a pris des mulets !» alors c'était la ruée le lendemain. Tout le monde venait à la rescousse, mais le résultat n'en était pas garanti pour autant

Le plancton « pouillot ou pouillin », constituait le meilleur appât pour les mulets. Il se pêchait au bas de l'eau avec un havenet muni d'une toile très fine. Toutefois, il présentait l'inconvénient de ne pouvoir se conserver au-delà de 24 heures. Quelques heures après être sorti de l'eau il dégagait déjà une odeur fort désagréable. Il n'y avait aucune possibilité de stockage, les congélateurs n'existaient pas en ce temps là. Certaines années il devenait si rare qu'après avoir « haveneté » pendant deux ou trois heures il fallait se contenter de l'équivalent d'une bolée. Ce n'était malheureusement pas suffisant pour affarer toute une marée..

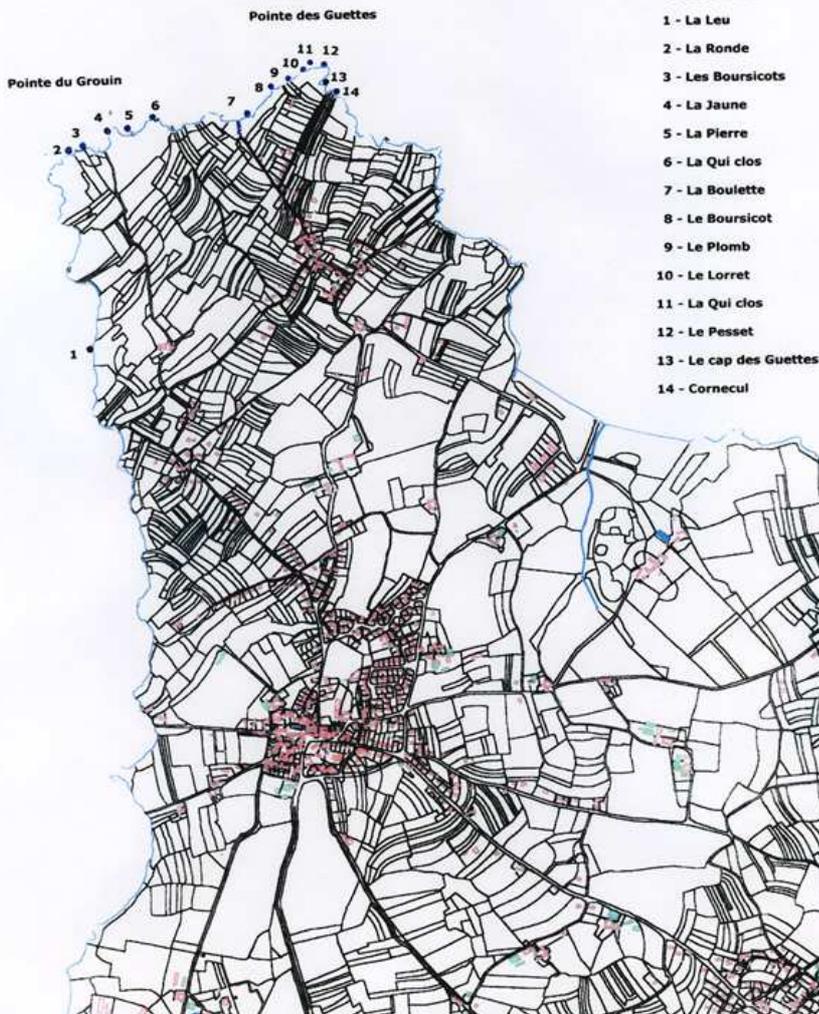
A défaut de ce nectar très recherché, les pêcheurs venaient même à pied depuis Cesson, il existait une autre « bouëtte » moins appréciée mais tout aussi efficace dans certaines circonstances: la crevette grise. Celle-ci on était sûr de la trouver, souvent en grande quantité dans les filières de Saint Guimond ou du Gouessant à l'époque où la pollution était inexistante. Elle se pêchait également à l'aide d'un havenet constitué d'un filet à petites mailles.

En tout début de saison au mois de mai, on commençait à ratisser les « boëllés » sortes de petits ruisseaux de peu de profondeur laissés par la mer sur les grèves en se retirant. C'est dans ces eaux plus chaudes que s'élevaient de minuscules crevettes appelées « chevron ou chevrin ». Mais on ne les trouvait qu'en petite quantité et heureux celui qui pouvait remplir sa gamelle cette boîte à jambon en fer blanc de forme ovale que l'on trouvait chez les bouchers. Ce récipient contenait juste la dose suffisante pour amorcer toute une marée soit trois à quatre heures selon les coefficients



1946... Une belle pêche

IMPLANTATION DES PRINCIPALES ROCHES A MULETS



Qui clos



Grand et petit Lorret



Cornecul

Plus tard dès l'été venu, il fallait « traîner » pousser le havenet dans les filières plus profondes pour capturer les grosses crevettes destinées à garnir l'hameçon et à fournir l'appât. Les plus grosses étaient triées et finissaient sur la table ou bien vendues. Avant de constituer un succédané au pouillot elles devaient subir un traitement particulier. En effet, pour devenir une mixture acceptable pour les mulets, ceux dits « noirs ou ventrus » principalement, les crevettes grises étaient passées à la « moulinette » c'est-à-dire réduites en une espèce de hachis à l'aide d'une machine à viande dont presque tous les foyers était équipés à l'époque où l'on tuait les cochons à la maison.



La Ronde

La Jaune

## Upton Hellions



Monument en albâtre du XVIIème siècle

Le livre de Pierre Hillion « Bretons de la bataille d'Hastings » nous a familiarisé avec la famille des chevaliers de Hillion, originaires de la commune et qui ont combattu au côté de Guillaume de Normandie pour la conquête de l'Angleterre en 1066.



St Mary Church à Upton Hellions

Pierre Hillion a ainsi attiré notre attention sur la petite ville de Upton Hellions dans le Devon, probablement fondée par d'autres membres de cette famille de Hillion sur des terres octroyées par le nouveau souverain aux combattants qui l'avaient aidé à monter sur le trône. Ces donations sont actées par le « Domesday Book » daté de 1080.

Upton Hellions est un hameau rural pittoresque situé à quelques kilomètres de Crediton, au pied d'une colline le long de la Creedy.

Il possède un vieux moulin et surtout une église du XIIème siècle, Ste Mary, aux murs blanchis et au toit en forme de coque de bateau datant du XVème siècle.

On peut aussi y admirer une chaire Georgienne du XVème et des bancs ouvragés de la même époque.

Sur le mur du chœur, une tablette d'albâtre du XVIIème siècle commémorant un châtelain du pays

et son épouse, Richard Reynell et sa femme Mary. (mort en 1631)

Quelques tombes anciennes avec des symboles héraldiques et sur le plancher des carrelages représentant les signes du zodiaque.

Enfin, des colonnes normandes (ainsi que des fonts baptismaux) décorés de feuillages et parfois de faces humaines datent, de

même que la porte principale de 1160.

Si vous passez par hasard en Angleterre, ne manquez pas de visiter ce témoignage de nos lointains cousins.



Détail d'un banc (lion- XVème siècle)



Fonts baptismaux XIIème siècle



Plancher avec zodiaque



Hellions Barton



Détail de la porte d'entrée (XIIème siècle)

## Photo de classe de 1946 –Ecole St Joseph— Abbé Lescan

### 4ème rang (haut)

Marcel Le Gallais (Pivert)-Arsène Hellio (Granville)-Jean Campion (Croix boissée)- Louis Heurtel (La Horvée)- Roger Guinard (La Roselaie)-Joseph Guernion (Ville Indeloup)- Claude Campion (Ville Indeloup)-Jean Claude Campion (Lermot)

### 3ème rang

Jean Guernion (Lermeleu)-Jean Thomas (Tertre Aubant)-André Guinard(La Ville es Chiens)- Maurice Guinard (La Roselaie)-Jean Collet (La Roche bia)-Roger Chaplain (La Ville Pépin)- Jean Le Priou (Fortville)-Guy Delanoë (Hillion bourg)-Michel Pichard (Prebis)-Michel Radenac (Ville es Chiens)

### 2ème rang

Michel Gaillard (Ville Clavet)-Jean Guinard (Carquitté) *à genoux* -René Guernion (Le Grand Champ)- Louis Blanchard (Licantois)-Louis Guernion (Lermeleu)-Jean Guernion (Crémur)- Jean Radenac (La Ville es Chiens)-François Penault (Hillion Bourg)-Claude Chapelain (Ville Pépin)-Pierre Guernion (Crémur)-Jean Toquet (L'Orme)

### 1<sup>er</sup> rang (bas)

*à genoux*

André Radenac (Ville es Chiens)-Jean Claude Vilsalmon (La Butte)- Pierre Crépieu (Le Crapont)-Jean Guernion (La Ville Indeloup)



Président Alain LAFROGNE  
Responsable de la publication Patrick CHANOT

Autres Membres du CA

Marie-Paule MEHEUT  
Ludovic DERON  
André HELLIO  
Philippe BIHET  
Philippe GARREAU  
Pierre HILLION  
Roselyne DE MILLY



*Nos activités sont, on le voit, nombreuses, variées et on peut le dire studieuses tout en étant distrayantes. N'hésitez donc pas à nous rejoindre. Nous avons besoin de tous pour de nouvelles recherches historiques, archéologiques, mais aussi pour recueillir la mémoire contemporaine. Les événements d'aujourd'hui sont l'histoire de demain.*

*L'an prochain notre grande exposition de juin aura pour thème « Hillion et la Grande Guerre ». Nous sommes toujours en demande de documents, lettres, photos. Contactez-nous pour cela..*

*D'autres projets sont en cours et feront l'objet d'articles dans le bulletin n°4. Entre autres, les affaires judiciaires à Hillion au XVIIIème siècle, les documents du conseil de fabrique en 1495 et 1545, l'occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale.*

*Notre site internet est désormais en ligne*

*Nous participons aussi activement aux circuits d'interprétation initiés par la mairie en élaborant pour chaque panneau l'histoire du lieu.*

*Dans la même esprit, nous faisons partie de la « commission citoyenne » où nous sommes porteurs d'idées comme la restauration de la fontaine Tua à Forville.*

<http://www.histoire-patrimoine-hillion.fr/>

Le présent bulletin en version papier est en vente auprès de l'association au prix de 5 euros.

## Souscription pour le livre « Saint-René 1892 »

Nous lançons une souscription pour éditer ce livre d'environ 150 pages très documenté et abondamment illustré, avec de nombreux textes inédits jusqu'à présent.

Ce livre raconte la tentative de scission (de distraction!!) de la section de Saint-René de la commune de Hillion en 1892.

Nous résumons aussi l'histoire de Saint-René et son importance grandissante au gré des siècles, pour arriver à la création de la paroisse en 1870, et l'année 1892, où cette tentative de scission avec la commune de Hillion eut lieu, mais n'aboutit pas par décision du Ministre de l'Intérieur de l'époque.

Patrick Chanot et Pierre Hillion ont écumé les archives disponibles de la commune, mais aussi les archives du Conseil Général pour proposer cet essai dont l'intérêt est incontestable

Pour les personnes qui souhaitent cet ouvrage et rejoindre cette souscription, le prix du livre sera de 12 euros.

Si nous avons un nombre de promesses de vente suffisant, nous éditerons en nombre cet ouvrage qui sera mis en vente pour 15 euros.

Profitez de cette offre!!!

[Maquette « provisoire » de la couverture du livre](#)

Histoire et Patrimoine de HILLION

Patrick CHANOT

et

Pierre HILLION



SAINT-RENÉ 1892

La Tentative  
D'Indépendance